

Commission orientations

PNGMDR 2022-2026

Avis circonstancié n°2026-01

Paris, le 24/03/2026

Objet de l'avis : Avis de la Commission orientations sur l'action CHAP.1 du PNGMDR 2022-2026 et les analyses multiacteurs-multicritères

I. Contexte de l'avis

Le recours aux analyses multi-acteurs et multicritères d'aide à la décision (AMAMC) s'est largement répandu depuis quelques années, notamment dans le cas de problématiques environnementales.

Les décisions impliquant et impactant plusieurs parties prenantes nécessitent la prise en compte de plusieurs points de vue souvent contradictoires, ce qui peut être une source de complexité en l'absence d'un processus structuré de prise de décision. L'AMAMC est une méthode qui propose d'acquérir une vision élargie de ces problèmes complexes en tentant de traiter l'ensemble des aspects et enjeux qu'ils présentent. C'est ainsi un outil d'aide à la prise de décision qui permet de décrire, décomposer, structurer et raisonner le processus de décision afin de procéder en toute transparence à une analyse qui intègre les points de vue des parties prenantes et d'aboutir à des solutions dont les enjeux ont été partagés. L'aide à la décision ne vise pas à se substituer aux décideurs mais vise à accompagner les parties prenantes concernées à partager leurs visions de la complexité des problèmes et à exprimer leur sensibilité. C'est essentiellement un outil de facilitation de la coopération, du dialogue et de la concertation entre les parties prenantes impliquées.

*

La 5ème édition du PNGMDR avait prévu que les approches d'analyse multi-acteurs et multicritères de scénarios de gestion des déchets radioactifs soient développées et que des méthodologies adaptées soient développées à cette fin.

Des travaux ont donc été engagés en ce sens, au sein du groupe de travail « PNGMDR – AMAMC », sous la présidence de la DGEC, avec l'expertise technique de l'ASNR, qui a chargé ce groupe de (i) décrire le champ de la gestion multi-acteurs et multicritères de la gestion des déchets radioactifs, (ii) mobiliser les compétences et savoir faire des membres, (iii) recenser des bonnes pratiques et des ressources existantes, et (iv) produire un guide évolutif et facile d'utilisation en vue de créer les conditions de dialogue et de concertation avec les parties prenantes, en vue de prendre en compte un ensemble de critères dans le choix de scénarios de gestion opérationnels de certains déchets.

*

Cette méthodologie a ensuite été déclinée à trois situations :

- **Celle des stockages historiques** dans le cadre de l'action « DECPAR.3 » visant à définir une stratégie de long terme pour la gestion des stockages historiques.
- **Celle des déchets TFA** dans le cadre de l'action « TFA.4 » visant à éclairer les choix de gestion des déchets TFA et à en évaluer leurs avantages et inconvénients.

- **Celle des déchets FA-VL** dans le cadre de l'action « FA-VL.2 » visant à éclairer les choix de gestion des déchets FA-VL et à en évaluer leurs avantages et inconvénients.

Chacun de ces sujets a fait l'objet de travaux spécifiques dont deux ont été présidés par une même personnalité indépendante, Michèle Tallec, ingénieure retraitée, qui a proposé à la Commission orientations un retour d'expérience global sur ces exercices. Les membres de la CO ayant participé à ces GT ont complété ce retour d'expérience en faisant part de leur perception de ces travaux. Les principaux enseignements portés à la connaissance de la Commission ont été les suivants :

- il convient de noter que la méthodologie élaborée est évolutive et a conduit à ce que sa déclinaison soit adaptée pour chaque exercice ;
- au-delà des résultats produits par les groupes de travail, la démarche de co-construction constitue une valeur ajoutée relevée par tous les participants ;
- la démarche est plus complexe et son issue est plus incertaine dans des situations avec des scénarios aux degrés de maturité hétérogènes.
- nécessité d'une définition claire des objectifs de l'analyse et des limites éventuelles en fonction des situations étudiées ;
- besoin d'une appropriation claire des enjeux de la méthode d'AMAMC par l'ensemble des parties prenantes ;

Sur la définition des critères et de leurs échelles de valeur, le retour d'expérience retient que :

- Les critères ont pour objectif de rendre compte des dimensions que les acteurs jugent importantes à prendre en compte lors de l'analyse (techniques, économiques, politiques, sociétaux, environnementaux). Il n'existe pas de critères universels qui seraient applicables pour l'ensemble des problématiques de gestion des déchets. Cela implique de :
 - o s'assurer d'une compréhension partagée par tous les acteurs et donc à y consacrer le temps nécessaire ;
 - o vérifier les caractéristiques requises pour les critères (discriminants, non redondants, indépendants...) ;
 - o définir les modalités de notation des critères (échelles de valeurs) : quantitatif ou qualitatif, échelle de notation...
- Lorsque le niveau de maturité et donc les informations disponibles sont différentes pour les scénarios, il est plus intéressant de choisir des échelles de valeur qualitative pour tous les critères. Toutefois, ces critères impliquent davantage de partage et de validation auprès de l'ensemble des participants au GT puisque davantage soumis à la sensibilité de chacun. Dans tous les cas, la réalisation d'une analyse multicritères fondée sur des échelles de valeurs qualitative ne peut être un argument pour faire l'économie des études permettant d'obtenir des valeurs quantitatives lorsque ces dernières sont accessibles et pertinentes. C'est le cas par exemple des évaluations de sûreté permettant de quantifier l'acceptabilité des déchets FA-VL dans les différents stockages qui sont nécessaires à l'établissement des scénarios de gestion des déchets FA-VL.

Sur la notation des critères et le tableau des performances, le retour d'expérience retient que :

- La disponibilité des données est un point essentiel bien que l'obtention de données fiables puisse parfois être difficile pour certains critères ;
- Le contenu et donc la complexité et la durée de cette étape dépendent fortement des scénarios faisant l'objet de l'AMAMC et de leur niveau de maturité.

La pondération des critères, qui est une étape essentielle, permet de recueillir et expliciter les choix, motivations et arguments des différents acteurs dans l'objectif de comparer de façon structurée et homogène les scénarios de gestion retenus dans l'analyse. Elle semble découler de l'étape de choix des

critères, les groupes de travail n'ayant pas rencontré de difficultés méthodologiques spécifiques à cette dernière étape. Elle peut ainsi mettre en évidence des convergences ou divergences d'opinion entre les acteurs. Le retour d'expérience montre que la méthode de pondération utilisée doit être facilement lisible et appropriable par l'ensemble des acteurs.

II. Avis et recommandations de la Commission orientations

La mise en œuvre d'AMAMC sur les trois sujets retenus par le PNGMDR a montré que cette méthode est adaptée à la mise en œuvre d'un dialogue multi-acteurs en mettant en perspective les points de vue des parties prenantes impliquées.

L'ensemble des parties prenantes s'accordent à dire que même si les AMAMC n'ont pas toutes été menées à leur terme (pas d'agrégation), les travaux conduits contribuent toutefois à éclairer les décideurs au travers du recueil de la perception des parties prenantes sur les scénarios à prendre en compte et les critères associés à la décision.

Aussi, les échanges au cours du GT permettent aux participants non experts d'améliorer leur connaissance de la nature des déchets et de leurs enjeux de gestion. Il s'agit là d'un élément important pour les parties prenantes issues de la société civile notamment. Ces échanges et remarques contribuent également à éclairer les décideurs et industriels sur les attentes et ressentis des citoyens concernés.

L'ensemble des parties prenantes s'accordent à reconnaître que si la méthode d'AMAMC aide à structurer l'échange et à mettre en visibilité les différents enjeux et les différentes perceptions associées, elle n'est pas une fin en soi. En effet, ce n'est pas la comparaison finale qui est essentielle mais le chemin pour y parvenir.

Certaines limites ont également été identifiées par les parties prenantes, notamment la complexité de l'exercice et des résultats qui ne constituent qu'un élément d'aide à la décision, sans être le seul éclairage possible. Les parties s'accordent également à dire qu'un niveau de maturité homogène des scénarios, voire un niveau minimal de maturité, doit être recherché afin que les comparaisons soient les plus pertinentes possibles.

Recommandations :

R. 1 : Un niveau de maturité homogène des scénarios doit être recherché afin que les comparaisons soient les plus pertinentes possibles (en cas de maturité inégale, privilégier des échelles de valeur qualitatives et expliciter les limites de l'analyse).

R. 2 : L'AMAMC doit être réalisée uniquement sur les cas principaux pour lesquels cet exercice est pertinent : son périmètre d'application éventuelle doit être défini de manière sélective pour permettre d'apporter les éclairages les plus pertinents.

Références :

- Rapport du GT AMAMC FA-VL, Présidé par Michèle Tallec, dans le cadre du 5^e PNGMDR.